

La filière bois s'inquiète

L'Union des Industries des Panneaux de Process (panneaux de particules, MDF, OSB) françaises (UIPP) alerte les Pouvoirs Publics sur les difficultés d'approvisionnement en matières premières (rondins de bois et produits connexes de scierie) dont pâtissent actuellement leurs usines. Au point que ces dernières sont de plus en plus souvent confrontées à des arrêts momentanés de leur production. Cette situation préoccupe l'ensemble des industriels de la filière bois. Rappelons que, globalement, l'ensemble de l'activité du bois en France représente 230 000 emplois pour un chiffre d'affaires de 40 milliards d'euros.

Ce manque de matières premières est lié à l'utilisation grandissante de la biomasse forestière comme source d'énergie renouvelable. Et, s'il n'est pas question de remettre en cause le bois-énergie, le type de bois utilisé aujourd'hui pour la production d'énergie n'est pas celui prévu initialement, et la multiplicité des initiatives, tout comme le soutien de l'État apporté aux grands projets de cogénération, bousculent l'ensemble de la filière.



POINT SUR...

En 2020, selon les accords européens, 23 % de notre consommation d'énergie devra se faire à partir de sources d'énergies renouvelables. Le bois, qui doit remplir un tiers de cet objectif, risque de manquer aux industriels du bois, car son exploitation est actuellement détournée au profit du bois-énergie.



Une filière dérégulée

Les scieurs et les exploitants forestiers achètent les coupes en forêt pour valoriser les grumes (bois de gros diamètres, troncs) pour des applications liées, notamment, au bois de construction et d'œuvre (charpentes, poutres, menuiseries...). Cette production engendre, en moyenne, 50 % de Produits Connexes de Scierie (PCS) : sciures, plaquettes forestières... dont 65 % sont utilisés dans la fabrication des panneaux par l'industrie. Celle-ci emploie également du bois de trituration (branches de petits diamètres, bois provenant des coupes d'éclaircie). Dans cette valorisation des bois de la forêt, à l'origine pour éviter les conflits d'usage, le bois-énergie devait puiser uniquement dans les plaquettes forestières et les bois rémanents : branches, feuillages des bois coupés, non exploités par l'industrie et la construction, et laissés en forêt. Or, pour les acteurs de l'énergie, il est plus facile d'utiliser les bois de trituration et les PCS, voire peu à peu la grume, que de se contenter des rémanents dont le rendement de combustion est faible au regard de leurs coûts d'exploitation.

Historiquement, les industries des panneaux sont situées à proximité des scieries. L'implantation récente des acteurs de l'énergie (producteurs de pellets, de granulés de bois de chauffage à partir de sciures) dans certaines régions, les

contraint à aller de plus en plus loin pour trouver des scieries en mesure de leur vendre des PCS, qu'elles achetaient auparavant localement. Pour compenser ce manque de matière, les industries des panneaux de process se voient contraintes d'acheter des rondins supplémentaires (et, par manque de matière, des bois de plus en plus gros), concurrençant ainsi les scieries dans leurs approvisionnements. Ce dérèglement entraîne, depuis plusieurs mois, des hausses tarifaires des panneaux à base de bois.

Un non-sens économique

À quantité égale de bois, les emplois et la valeur ajoutée engendrés par les industriels du bois sont sans commune mesure avec ceux créés par le secteur du bois-énergie.

L'industrie du bois génère 1 044 € par habitant en Europe pour chaque tonne de bois produit, alors qu'une tonne de bois brûlé pour l'énergie ne donne que 118 €. Cette même tonne de bois utilisée par l'industrie emploie 54 personnes par heure, majoritairement en zone rurale, quand le bois-énergie en emploierait deux. Ainsi, l'industrie des panneaux crée dix fois plus de valeur ajoutée et 25 fois plus d'emplois que celle du bois-énergie. Malheureusement, lorsqu'une usine de panneaux s'arrête pour se reconvertir dans la production de plaquettes destinées à l'énergie ou dans la production de pellets, elle licencie 80 % de son personnel.

Un non-sens écologique

Contrairement à des idées reçues, la coupe d'un arbre ne tue pas la forêt, au contraire. En grandissant, l'arbre absorbe du CO₂ et le fixe dans le bois. La forêt est à ce titre qualifiée de puits de carbone. Plus la forêt est jeune, plus elle absorbe de CO₂. En revanche, lorsque la forêt vieillit, l'absorption de CO₂ par les arbres diminue. Une partie des arbres meurt et se décompose en forêt ; par la décomposition, ils rejettent alors le stock de CO₂ capté lors de leur croissance.

Lorsqu'il est exploité et transformé en matériau de construction ou en produit manufacturé, un bois mature continue de stocker le CO₂ capté pendant sa croissance. La replantation des jeunes arbres permet de relancer un cycle d'absorption du carbone optimum. Elle est certifiée en France par le label PEFC qui garantit que la forêt est gérée durablement. Une forêt écologique est donc une forêt qui vit, la coupe d'un arbre mature étant remplacée par un jeune plant.

Lorsque le bois est brûlé directement, que son cycle de vie est écourté et qu'il n'est pas utilisé comme matériau, le carbone stocké dans le bois lors de la croissance de l'arbre est libéré immédiatement. Si la même quantité de bois est replantée, cela permet aux défenseurs du bois-énergie de qualifier cette énergie de neutre en carbone. Mais le bénéfice du stockage de CO₂ pendant la durée de vie du matériau est éliminé.



On va manquer de bois

Le Grenelle de l'Environnement table sur 21 millions de m³ supplémentaires de bois à l'horizon 2020. D'ici 2012, la filière doit produire 12 millions de m³ supplémentaires. Or, ces prévisions ont été faites sur les bases d'une surestimation du bois mobilisable en forêt, à partir d'un calcul qui tient compte de la croissance annuelle de la forêt, diminuée des prélèvements. Si la ressource bois ne manque pas en France, qui détient l'une des plus grandes forêts d'Europe, bon nombre de bois sont difficilement mobilisables : massifs forestiers dans les zones inaccessibles (en montagne), morcellement de la forêt française. Par ailleurs, les Pouvoirs Publics ont visiblement sous-estimé l'impact des besoins de nos voisins européens, qui comptent sur les ressources de bois françaises pour remplir l'objectif des 20 % d'énergie renouvelable. Nos voisins (allemands, anglais, italiens, espagnols...) n'hésitent donc pas à puiser dans nos ressources forestières et entrent alors en concurrence avec les industriels français.



Les propositions de l'UIPP

La situation est telle que l'UIPP souhaite la mise en place d'une mission interministérielle d'urgence. Cette dernière doit aboutir sur des études d'impacts économiques et écologiques en pleine concertation avec les acteurs de la filière bois et, face aux nouveaux acteurs soutenus par l'État, doit recouvrer une concurrence économique saine. Exemples d'axes de réflexion à aborder d'urgence avec le médiateur :

- **L'implantation des sites énergétiques les plus importants, et particulièrement leurs plans d'approvisionnement, doivent être étudiés par les cellules biomasses, élargies à l'interprofession (industriels, scieries, exploitants forestiers, coopératives forestières, propriétaires forestiers).** Les décisions dans les différentes régions seront visées par le Préfet, et également par un coordinateur national, en mesure de faire la synthèse entre les besoins des différents utilisateurs de bois, nationaux et internationaux. Ces décisions doivent être rendues publiques.
- **Sur le plan économique, l'utilisation de bois dans la construction permet de créer des emplois et de la valeur au profit des industriels du bois et de la première transformation.** Lors de leur transformation, ces bois permettent de générer des produits connexes de scierie valorisés économiquement et écologiquement par les industriels. L'utilisation finale du bois comme énergie, par l'intermédiaire du recyclage, permet, dans un dernier temps, de valoriser un matériau actuellement peu utilisé.
- **Sur le plan écologique, une augmentation de 4 % de la consommation de bois en Europe permettrait de séquestrer 150 millions de tonnes de CO₂ supplémentaires par an.** Pour répondre à une logique économique et écologique évidente, les industriels des panneaux souhaitent que les Pouvoirs Publics incitent les acteurs du bois-énergie à utiliser davantage les bois de recyclage. Une telle logique mettrait fin aux conflits d'usage et entraînerait une économie de subventions de la part de l'État.

Lorsqu'il est exploité et transformé en matériau de construction ou en produit manufacturé, un bois mature continue de stocker le CO₂ capté pendant sa croissance. La replantation des jeunes arbres permet de relancer un cycle d'absorption du carbone optimum.

